

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Ecole-inclusive-vers-une-nouvelle-organisation-de-l-aide-humaine>



école & société

# École inclusive : vers une nouvelle organisation de l'aide humaine ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mardi 7 décembre 2021

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

La Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap (FNASEPHF) propose, dans une note envoyée au ministre fin septembre et rendue publique, de réorganiser l'aide humaine. Si le SE-Unsa partage les préoccupations de la FNASEPH, il s'inquiète de la possible ouverture d'un chantier sans que les conditions, en particulier budgétaires, soient réunies.

La FNASEPH demande qu'une réflexion s'engage autour *des notions d'accessibilité et de compensation à l'école afin de reconsidérer l'aide humaine actuelle (AESH-M, AESH-I et AESH-Co) agissant auprès des élèves en situation de handicap et à en proposer une nouvelle organisation.*

Des agents d'accessibilité

La FNASEPH considère que l'aide humaine mutualisée est insuffisamment définie et que cela génère des insatisfactions et une inflation exponentielle de la demande d'AESH et propose donc un nouveau cadrage des aides humaines.

Les AESH mutualisés (AESH-M) et collectifs-ives (AESH-Co) deviendraient des agents d'accessibilité et seraient en appui à l'environnement scolaire (adaptations pédagogiques, mise en accessibilité du milieu scolaire). Ils agiraient sous la responsabilité collective de l'équipe éducative et pédagogique, sans relever d'une notification d'aide humaine MDPH. Le livret de parcours inclusif serait un outil indispensable pour cet appui, de même que la plateforme *Cap École inclusive*.

Ces agents d'accessibilité resteraient dans le périmètre de l'Éducation nationale et seraient installés dans différents établissements scolaires. Un ratio forfaitaire équivalent temps plein/nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers serait défini nationalement.

Les agents d'accessibilité pourraient contribuer au fonctionnement inclusif de l'établissement, intégrer l'approche inclusive à l'animation éducative pour les élèves à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans l'établissement, assister l'enseignant, sous l'autorité de ce dernier et, sans se substituer à la responsabilité pédagogique, accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers dans l'accès aux activités d'apprentissages scolaires.

Le temps de service serait *complet non annualisé*, séparant les temps d'intervention en classe auprès des élèves et ceux en dehors de la classe pour les autres activités d'appui à l'école inclusive.

### **Extension du champ d'accompagnement des AESH-I**

Les AESH individuels (AESH-I), qui répondent au besoin d'aide humaine *soutenue et continue* seraient maintenus et verraient leur champ d'accompagnement étendu pour parvenir à *un temps de service complet non annualisé*. La FNASEPH propose d'étendre leur activité aux environnements péri et extra-scolaires, sous la compétence des municipalités pour le premier degré.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa partage certaines problématiques soulevées par la FNASEPH. En effet, l'École inclusive est encore trop un slogan et pas assez une réalité. Les personnels ne disposent pas de moyens suffisants et c'est une source importante de souffrance au travail. Le SE-Unsa se bat également pour que le métier d'AESH soit mieux reconnu et plus attractif et que les personnes qui l'exercent puissent en vivre dignement. De premières avancées ont été obtenues mais elles restent insuffisantes.

## **École inclusive : vers une nouvelle organisation de l'aide humaine ?**

---

Les propositions de la FNASEPH sont très détaillées mais ne posent pas l'exigence d'un cadre préalable comme un budget à la hauteur des ambitions, condition nécessaire pour que le quota évoqué soit suffisant pour un service public de l'École inclusive de qualité. Elles sont également très floues quant aux conditions de travail des accompagnants, à l'organisation de leur service, à leur rémunération et à leurs perspectives de carrière. En revanche, elles sont déjà très précises sur les missions des personnels, missions nombreuses et complexes qui demandent une forte montée en compétence. Or, la formation des AESH est pour l'instant un gros point noir.

Si ces propositions étaient mises en oeuvre pour faire des économies ou même à budget constant, le risque serait grand d'une nouvelle dégradation de l'accompagnement. On pourrait alors voir se multiplier toujours plus le nombre de demandes d'AESH-I par les familles auprès des MDPH car ce serait le seul recours, ce qui est le contraire de l'objectif poursuivi.